

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE  
ARRÊTÉ N°AMV2025\_025

**Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement**

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise COLAS France en date du 28 janvier 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de mise en place de chicane en bordure béton pour délimiter les stationnements suite à la demande de la commune,  
Avenue du Chêne.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** En raison de ces travaux, l'Avenue du Chêne sera en demi-chaussée par alternat manuel du **Lundi 3 Février 2025 au Lundi 17 Février 2025**.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3 :** L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au  
registre des arrêtés  
Scionzier, le  
Le Maire.

A Scionzier, le 28/01/2025

